

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ



Villa de France

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est un guide pour vous aider à vous préparer et préparer votre famille. Il vise à vous permettre de vous protéger et de protéger les membres de votre famille en cas de survenance d'un risque ou d'un sinistre d'origine naturelle ou technologique.

Pour rappel, chaque citoyen est le premier acteur de sa propre sécurité

Mais de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de l'organisation qui vous permettra de surmonter les difficultés en les anticipant, en y réfléchissant à l'avance.

Qu'allez vous faire en cas de séisme ?

Quelles consignes avez-vous donné à vos enfants ?

Savent-ils où se trouvent votre kit d'urgence familial ?

Connaissent-ils les lieux de mises à l'abri proche de votre habitation ?



A. Avez-vous identifié ?

1. Les risques auxquels vous et votre famille êtes exposés	Séisme, inondation, mouvement de terrain, cyclone, ...
2. Les moyens d'alerte qui vous avertiront d'un danger	Radio, sirène, sms ...
3. Les consignes de sécurité à respecter pour votre sauvegarde	<p>- Se mettre à l'abri : Par exemple en cas d'inondation dans votre habitation (étage, mezzanine..)</p> <p>- Evacuer : En cas de séisme : S'éloigner des bâtiments, des lignes électriques, des arbres ... En cas de tsunami : Rejoindre les points hauts</p>
4. Les lieux de mise à l'abri prévus par les autorités (centre d'accueil, centres d'hébergement d'urgence) le plus proche de mon domicile	Lieux répertoriés par les autorités : (écoles, gymnases équipés et prédéfinis)

B. Que dois-je faire AVANT

1. Je fais des travaux de confortement parasismique ou paracyclonique de mon habitation
2. Je souscris un contrat auprès d'une compagnie d'assurance
3. J'identifie la ou les pièces les plus sûres de mon logement pour me protéger en cas de besoin (en cas d'inondation : mezzanine, étage, ...) en cas de risque technologique : une pièce que je peux isoler facilement de l'extérieur

4. Je me soucie de la sécurité de mes proches, surtout s'ils sont âgés ou vulnérables

C. Comment je constitue mon kit d'urgence ?

Mon kit d'urgence dépend de la composition de ma famille (avec ou sans enfant), de mes pathologies (médicaments spécifiques), de mes besoins...

Il n'y a donc pas un type de kit d'urgence mais une multitude de possibilités avec une base commune.

Mon kit d'urgence peut être constitué :

- D'une bâche ou d'une toile tente pour se mettre à l'abri
 - De vêtements de rechange, de produits d'hygiène...
 - D'une trousse de premiers soins, de masques, de gel hydroalcoolique, d'outils, d'un couteau ...
 - D'eau et de nourriture (barres énergétiques, conserves) pour tenir au moins 3 jours
 - De quoi me signaler aux secours (sifflet, miroir, lampe torche) et de quoi écouter les informations pour me tenir au courant...
 - Du double de mes clés de maison, ou de voiture, de copies de mes pièces d'identité et autres documents personnels (assurance habitation, titre de propriété ..., l'idéal étant d'avoir tous ces documents sur clé USB), d'argent liquide...
-

Kit d'urgence



D. Quelles sont les consignes générales à respecter PENDANT ou immédiatement après l'évènement ?

1. J'écoute la radio
2. Je coupe le gaz et l'électricité
3. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
4. Je ne téléphone pas sauf urgence vitale
5. Je ne prends pas l'ascenseur si je suis à l'étage.
Je privilégie les escaliers

Dans tous les cas,

- Je respecte les consignes générales de sécurité,
- Je récupère mon kit d'urgence
- Je rejoins mon lieu d'évacuation ou de mise à l'abri.

E. Que dois-je faire ... ?

- En cas de mise à l'abri dans mon habitation ?
 - a. je respecte les consignes générales de sécurité
 - b. je récupère mon kit d'urgence
 - c. je rejoins mon lieu de mise à l'abri :
- En cas d'évacuation de mon habitation ?

F. Que dois-je faire APRES

1. Sauf consignes contraires des autorités, je réintègre mon logement s'il n'a pas été endommagé

2. Si mon logement a été endommagé :

- je recense les dommages à mon habitation et à mes biens,
- Je fais des photos des dégâts,
- Je fais ma déclaration auprès de ma compagnie d'assurance,
- Après le passage de l'expert, je procède au nettoyage
- Je prends contact avec la mairie de mon domicile si j'ai besoin d'un hébergement d'urgence

3. je repère les alentours de mon habitation et de mon quartier

- Je signale sans les toucher : câbles électriques, animaux morts, produits chimiques



PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ



Ville de Fort-de-France